

*Stabilisation des prix agricoles—Loi*

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais appuyer le député de Red Deer (M. Towers). Il est normal d'ajouter la laine à titre de produit agricole, comme le fait la motion n° 1 et je constate que l'on a précisé, dans la version anglaise, lait de transformation et crème de transformation. Il aurait suffi, à mon sens, de dire lait et crème de transformation, mais je suppose que l'on a répété le mot pour plus de clarté et pour s'assurer qu'il porte bien sur les deux produits.

Je pense qu'il faudrait ajouter la laine parce que ainsi, la laine serait visée par cette loi. La laine est bel et bien produite par le mouton. Ne pas en tenir compte revient à dire qu'il ne faut pas compter les cuirs de vache dans le calcul du produit d'un bovin, sous prétexte que le cuir est séparé de la bête. Je trouve donc que la laine doit être mentionnée dans ce bill et, si elle ne l'était pas, cela voudrait dire que ce produit n'est pas visé par le bill. Si l'on parle du mouton dans ce bill, cela veut dire en réalité qu'il s'agit uniquement de la viande de mouton, alors qu'il conviendrait de considérer la laine comme un produit du mouton. Il se trouve que la laine représente une partie importante du revenu tiré de l'élevage du mouton. Je ne vois donc vraiment pas pourquoi on refuserait d'ajouter le mot «laine».

Le bill comprend les moutons et, je pense qu'il serait bon de souligner que la valeur de la laine doit entrer en ligne de compte dans le calcul des revenus provenant de ceux-ci. Tout ce qu'apporte cet amendement, c'est qu'il éclaircit un point qui était déjà sous-entendu: l'élevage des moutons sera visé par cette mesure et la laine doit être comprise dans les revenus provenant de cet élevage.

Revenons à la motion n° 2, dont je vous lis un passage:

... du coût moyen de transport du produit agricole depuis des centres d'expédition de producteur représentatifs jusqu'aux marchés représentatifs pour ces cinq années».

Voilà, à mon avis, une excellente proposition. Après tout, le coût d'expédition du produit de la région générale où il est produit à celle où il est consommé est considérable et fait toute la différence au monde. On allègue, par exemple, que le coût élevé du transport des carcasses de bœuf, en regard de celui du bétail sur pied, constitue une injustice envers les éleveurs de l'Ouest. Je pense que c'est un important facteur à considérer.

Selon le texte actuel de la loi, ceux qui vivent près d'un centre de consommation tireront beaucoup plus de ce prix de base que ceux qui vivent dans des endroits éloignés. Si on ajoutait le coût du transport à ce prix de base, on supprimerait certaines de ces injustices et on rendrait ce bill plus représentatif. Cela ne veut pas nécessairement dire que le coût serait plus élevé parce que le coût d'expédition des marchandises est représentatif du coût...

**M. Reid:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir si le député traite du fond du bill et des motions ou de questions de procédure.

**Une voix:** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

**M. Ritchie:** Monsieur l'Orateur, cet article ne change en rien le montant des deniers publics concernés ni les obligations du Trésor. Le fait de retrancher la 5<sup>e</sup> ligne et d'insérer le mot «deux» souligne simplement qu'il faut indiquer un nombre. Ce pourrait être une année, deux années, cinq années, ou même dix ou vingt années. Aucun de ces chiffres ne pourrait sous-entendre que le Trésor devrait assumer une hausse des coûts. Dire qu'insérer le mot «deux» entraînerait des dépenses plus considérables que s'il s'agissait de «cinq» c'est supposer tout simplement

[M. Towers.]

que l'inflation continuera et donc que la moyenne des dépenses de cinq ans sera moindre que celle de deux ans. Et le contraire pourrait être aussi vrai. A mon avis, la motion n° 3 ne laisse d'aucune façon imposer que les dépenses du Trésor seront plus élevées. Elles pourraient être moindres. Je crois qu'on pourrait utiliser n'importe quel chiffre, cinq, dix ou vingt, mais dans la pratique, la moyenne de deux années n'augmente pas nécessairement les dépenses du Trésor. Elle peut même les réduire et, en conséquence, je propose que ce soit accepté et que nous puissions en débattre.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs raisons qui m'incitent à dire que les amendements sont réglementaires. La première, bien entendu, c'est que le secrétaire parlementaire a soutenu qu'ils ne l'étaient pas. En soi, c'est une raison majeure.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Je comprends pourquoi le député de Dauphin (M. Ritchie) est un peu dérouté, car il a eu beaucoup de mal à suivre le secrétaire parlementaire dans son rappel au Règlement extrêmement confus.

J'aimerais signaler à la présidence le texte de la recommandation royale; et si on devait suivre à la lettre l'argument avancé par le secrétaire parlementaire, je dois dire que cela imposerait des restrictions sévères à l'opposition, qui éprouve de grandes difficultés à tenter de présenter des propositions propres à améliorer des projets de loi boiteux et certaines propositions du gouvernement. Cette recommandation royale dit justement:

Son Excellence le Gouverneur général a recommandé à la Chambre des communes la présente mesure modifiant la Loi sur la stabilisation des prix de façon à modifier de la manière prescrite la définition de «produit agricole»...

A mon avis, si on devait donner aux termes: «de la manière prescrite» l'interprétation la plus complète, la plus stricte et la plus rigoureuse, comme le demande le secrétaire parlementaire, cela signifierait qu'en utilisant ces termes dans tout autre projet de loi présenté à la Chambre et assorti d'une recommandation royale, on empêcherait l'opposition ou un député de proposer un amendement. Un jour, un ministériel aura peut-être assez de courage pour proposer un amendement. J'attends avec impatience le jour où je verrai se détacher de ces rangs de statues en face...

**Mme Campagnolo:** Oh, Jed!

**M. Baldwin:** ... un député, homme ou femme, qui se lèvera et dira: «Je ne prise pas les initiatives du gouvernement; je vais essayer de proposer un amendement.» Je voudrais bien voir arriver ce jour-là. J'espère que ce sera avant que je ne quitte la Chambre. Je suis assez pessimiste, mais on peut toujours espérer. J'entends de temps en temps les ministériels faire du bruit, mais ils se bornent à cela.

● (2020)

Pour revenir à mon raisonnement, monsieur l'Orateur, si j'interprète les mots «de la manière prescrite», de la façon très stricte, impitoyable, utilisée par le secrétaire parlementaire, il serait presque impossible aux députés, si les mêmes mots se retrouvaient dans les recommandations royales qui précèdent d'autres mesures, de présenter un seul amendement. D'après moi, l'expression «de la manière prescrite» pourrait englober tous les aspects du bill.